

Conducteur de véhicules légers AFP

Conductrice de véhicules légers AFP

Transports

Véhicules

Logistique

Durée

2 ans

Diplôme

Attestation fédérale de formation professionnelle AFP

Indications sur les salaires

1^e année d'apprentissage: 650 francs
2^e année d'apprentissage: 850 francs

En tant que conductrice ou conducteur de véhicules légers, tu conduis différents véhicules à moteur, comme des fourgons ou des camionnettes avec remorque. Tu transportes et livres des marchandises chez les clients dans les délais et dans de bonnes conditions. Tu es responsable du chargement et de l'état des marchandises transportées. Tu entretiens ton véhicule et remédies aux pannes courantes.

Tâches

Préparation du transport

- Organiser la tournée de livraison, planifier l'itinéraire en évaluant le temps nécessaire au chargement et au déchargement des marchandises
- Vérifier les documents de transport, comme les adresses de livraison, les délais ou le poids des marchandises,
- Contrôler le fonctionnement du véhicule, de la remorque, des roues, des freins et l'éclairage
- Charger les marchandises, parfois à l'aide d'un transpalette ou de la plateforme de levage du véhicule
- Répartir judicieusement les charges à l'intérieur de la remorque
- Arrimer le chargement avec des sangles, des barres de blocage ou des filets afin de respecter les normes de sécurité et les prescriptions de l'entreprise

Transport et livraison des marchandises

- Conduire le véhicule dans des conditions de circulation variables en fonction du trafic ou de la météo
- Utiliser les appareils électroniques de bord, comme les calculateurs numériques d'itinéraire, le GPS ou le tachygraphe (appareil enregistreur de vitesse)
- Effectuer la livraison selon les exigences du client
- Décharger et vérifier l'état de la marchandise
- Accomplir les formalités administratives, signer les bordereaux (listes d'expédition ou de livraison) selon les directives

Entretien des véhicules

- Assurer l'entretien courant des véhicules et des remorques
- Laver la carrosserie et nettoyer l'intérieur de la cabine
- Contrôler notamment les systèmes électriques et la pression des pneus, remplacer les pièces défectueuses
- Maintenir en bon état les outils se trouvant dans les véhicules et les systèmes de levage
- En cas de panne, prendre des mesures appropriées pour le dépannage et les réparations urgentes
- Éliminer les déchets selon les normes environnementales en vigueur

Environnement de travail

En tant que conductrice ou conducteur de véhicules légers, tu travailles généralement seul-e. Dans certains cas, lorsque la quantité ou le type de marchandises l'exigent, un collègue t'accompagne. Tu collabores essentiellement avec les responsables de la logistique qui supervisent tes tâches et tu entretiens des contacts réguliers avec la clientèle. Tu dois respecter des réglementations strictes en matière de conduite et de temps de travail. Le plus souvent, tu parcoures de courtes distances. Tes horaires de travail peuvent être irréguliers, certaines livraisons sont programmées tôt le matin, le soir ou le week-end.

Tu travailles pour des compagnies de transports routiers, des petites ou moyennes entreprises comme des détaillants ou diverses industries, ainsi que des grands groupes commerciaux. Avec de l'expérience, tu peux accéder à des postes de chef-fe de livraison ou de responsable de parc de véhicules. De bonnes capacités d'organisation et la connaissance des langues sont des avantages dans cette profession.

Qualités requises et intérêts

Qualités requises

- Disposition à de fréquents déplacements
- Bonne acuité visuelle
- Aptitude à travailler de façon indépendante
- Sens de l'orientation
- Capacité à s'adapter à un horaire irrégulier ou de nuit
- Facilité de contact
- Résistance physique
- Débrouillardise

Intérêts

- Avoir une activité physique
- Se déplacer souvent
- Réaliser des tâches techniques

- Planifier, organiser
- Conduire

Formation

Entreprise

Formation pratique 4 jours par semaine dans une entreprise de transports routiers

École

Formation théorique 1 jour par semaine dans une classe intercantonale romande, à Colombier (NE)

Cours interentreprises

11 jours sur 2 ans dans une classe intercantonale romande, à Colombier (NE)

Durée

2 ans

Conditions d'admission

- 17 ans révolus le 30 novembre de la première année de formation
- Scolarité obligatoire achevée
- Certaines entreprises recourent à un examen d'admission

Titre obtenu

Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) de conductrice ou conducteur de véhicules légers

Remarque

Il ne faut pas confondre les chauffeurs livreurs qui sont formés en emploi et titulaires d'un permis de conduire correspondant avec les détenteurs-trices d'une AFP de conducteur-trice de véhicules légers.

Pendant la formation, les apprentis conductrices et conducteurs doivent obtenir le permis de conduire catégorie B ou BE (camionnette avec remorque), Ce titre est obligatoire pour se présenter à l'examen final.

Formations continues

Apprentissage complémentaire

En tant que conductrice ou conducteur de véhicules légers, tu peux envisager un complément de formation pour obtenir le certificat fédéral de capacité (CFC) de conductrice ou de conducteur de véhicules lourds. Un CFC est nécessaire pour accéder à la maturité professionnelle et est généralement exigé pour suivre une formation supérieure, par exemple un brevet fédéral.

Professions voisines

Autre information

Numéro Swissdoc

Liens utiles

ASTAG

<https://www.astag.ch>

Association suisse des transports routiers (ASTAG)

Profis on tour

<https://profis-on-tour.ch/fr>

Association suisse des transports routiers (ASTAG)

Bases legales

<https://www.becc.admin.ch/becc/public/bvz/beruf/show/73305?lang=fr>